



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E92188

VALABLE JUSQU'AU 09/10/2023

ÉDITÉ LE 08/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/10/1999
Forme juridique : SASU
Capital : DEPUIS LE 25/06/2012
15 245

Raison sociale : VINCENT DENIS ENTREPRISE
Sigle : ENTREPRISE DENIS VINCENT
264 ROUTE DE GENAS
69500 BRON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Téléphone : 04 72 36 36 93 Fax : 04 72 36 89 62
Portable :

Siret : 424 919 454 00027
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 80 03530

Site Internet :
E-mail : sylvie@denis-vincent.com

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 40315099Q0021

Responsabilité légale :
VINCENT DENIS PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 40315099Q0021

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2021

Effectif moyen : 6 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	06/10/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/10/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.